

CONVOCAATION

Nous, Christine BERNOT, Maire du Bez, avons convoqué les membres du conseil municipal en séance publique pour le jeudi 9 février à 18 heures.

Le Bez, le 31 janvier 2023



Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023 ;
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet contractuel ;
- 3) Questions diverses.

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS et M. Patrice ROUSSALY.

Absents : Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES (représentée par Mme Suzanne GALY née CALVET), Mme Amélie SCIÉ et M. Christophe BÉNAZECH.

A été élu secrétaire : M. Cédric KOSLOWSKI

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, M. Alain BLANCHARD et M. Christophe BÉNAZECH absents lors de cette séance s'abstenant.

**N° 7/2023 Création de deux emplois permanents d'agents techniques polyvalents
Grade des adjoints techniques territoriaux à temps complet
Modification de la délibération n°1/2023**

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération n°1/2023 du 17 janvier 2023 concernant la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet suite au départ à la retraite au 31 janvier 2023 d'un agent des services techniques de la commune. Madame le Maire informe le conseil du départ d'un second agent des services techniques à compter du 24 février 2023 et propose de modifier la délibération n°1/2023 afin de créer deux emplois permanents à temps complet d'agents techniques polyvalents et demande au conseil de se prononcer sur cette modification.

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération n°1/2023 du 17 janvier 2023 comme suit :

- La création à compter du 20 février 2023 de deux emplois permanents d'agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique territoriaux à temps complet ;
- Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires ;
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8-3°. En effet, ces agents contractuels seront recrutés à durée déterminée pour une durée de 6 mois (maximum 3 ans) compte tenu que la commune a moins de 1 000 habitants. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier du Permis C et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses

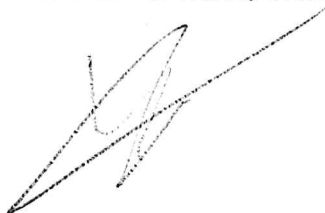
Ravages causés par les sangliers : Madame le Maire informe le conseil qu'elle souhaite proposer aux maires de la communauté de communes de signer un courrier commun concernant l'augmentation des ravages causés par les sangliers qui sera transmis à la fédération départementale de chasse et au préfet.

Budgets 2023 : Monsieur Alain BLANCHARD rappelle les nombreux projets en cours sur la commune et demande à ce que soit fait un point sur ses capacités financières lors de la prochaine séance du conseil afin de pouvoir préparer au mieux le vote des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18 heures 50.

Au cours de la séance du 9 février 2023, le conseil municipal a adopté une délibération numérotée 7.

Le secrétaire de séance, Cédric KOSLOWSKI



Le Maire, Christine BERNOT

